

# Qu'est ce qu'une, gendarmerie ?

La réponse à cette question, préalable indispensable à l'inventaire des « Gendarmeries du Monde », a été construite au fur et à mesure de la progression de ce recensement. Pour classer, différencier, identifier, une série de paramètres sont apparus assez rapidement. Cinq ont été retenus : la dénomination, l'organisation, les missions et leurs modalités d'exécution, le statut des personnels rapporté à l'autorité gouvernementale de rattachement, les moyens.

Même si le terme de gendarmerie est le plus fréquemment employé, d'autres désignent également ce même type de force : carabinier, garde nationale, troupe de l'intérieur, force de sécurité intérieure, police armée... Se fier uniquement à l'appellation peut induire en erreur. Ainsi, par exemple, le Canada et la Suisse disposent de forces qui portent bien le nom de gendarmerie mais ne répondent pas totalement aux autres critères. À titre exceptionnel, elles ont toutefois été retenues.

Au-delà des grades et des uniformes, l'organisation hiérarchique stricte et la discipline sont des traits communs à toutes ces forces, qui fondent, sur la base de valeurs partagées, un sentiment d'appartenance, un esprit de corps particulièrement fort. La plupart présente une organisation très structurée avec un état-major central rattaché à un ministère de la Défense ou de l'Intérieur et des unités territoriales réparties et hiérarchiquement liées.

D'une manière générale, les missions exécutées par les gendarmeries, associées aux différentes formes de l'organisation sociale, s'appliquent à la protection du citoyen, la garde de l'État, la défense de la nation, le secours aux populations. L'histoire, les situations de circonstances, les comportements collectifs nationaux spécifiques, la nature et l'importance des risques prévisibles, la forme des régimes politiques font varier, d'un pays à l'autre, l'ordre de priorité dans la prise en compte de ces missions. Certaines gendarmeries sont impliquées dans tout le champ, d'autres dans une partie seulement, majoritairement dans la protection du citoyen et la garde de l'État.

Plus que la structure gouvernementale de rattachement, ministère de la Défense ou de l'Intérieur généralement, le statut des personnels apparaît comme l'un des critères de sélection les plus déterminants. Les membres de ces forces sont, dans presque tous les cas, des militaires.

Les modalités d'exécution des missions sont un indicateur fort du caractère d'une gendarmerie. L'action collective organisée, raisonnée, hiérarchisée, suivant des ordres déclinés d'un échelon à l'autre, constitue la marque d'une gendarmerie.

L'examen des moyens dont ces forces sont dotées donne une bonne idée du champ d'intervention d'une gendarmerie. Aux armes de poing et aux fusils de petit calibre, toutes ajoutent une large panoplie de moyens qui peuvent aller des armes lourdes aux véhicules blindés, en passant par les avions, les hélicoptères et les bateaux.

D'une manière générale, les gendarmeries sont des institutions, d'esprit et d'organisation militaires, généralistes du traitement de l'insécurité intérieure, parfois aussi extérieure, qu'elle qu'en soit la nature, qu'elles qu'en soient les circonstances des temps de paix, de crise ou de guerre.

Général (2s) Georges PHILIPPOT  
*Président de la SNHPG*  
*Docteur en histoire*